

REGLEMENT du concours TROPHEE GIAB 2017

- Le concours « **Trophée GIAB** » se donne comme objectif :
 - Aider concrètement et financièrement à l'installation sur le territoire du GIAB de nouvelles entreprises
- Le **concours est ouvert** :
 - Aux créateurs et/ou repreneurs et/ou transfert sur notre territoire
 - Aux entreprises immatriculées depuis le 01/01/2017
 - Uniquement pour des structures qui souhaitent s'implanter sur le territoire du GIAB
 - Activités ciblées : industries, artisans, services.
- **Formalités d'inscription** : Les candidats devront se rendre sur le site internet du GIAB et télécharger le dossier de candidature. L'inscription au concours consiste à l'envoi du dossier (auquel peuvent être jointes des annexes). La signature de ce dossier engage le candidat à respecter ce règlement.
- **Planning** : l'inscription est ouverte jusqu'au 31 mai 2017.
- **Sélection** : Le comité de sélection analysera les dossiers avec l'aide des partenaires et pré-sélectionnera les 3 finalistes. Des entretiens en face à face peuvent être demandés lors de la phase d'analyse des dossiers.
- **Comité organisateur et de pré-sélection** : Arnaud LECARPENTIER, Patricia RANGEE, Nathalie COZE, Pierre DAVOUST, assistés des partenaires
- Le comité de sélection a mis en place une **grille d'évaluation des dossiers**, qui permettra d'analyser les dossiers et de décider des dossiers qui nécessiteront un **entretien préalable à la sélection des 3 finalistes**. Lors de l'entretien, le comité pourra donner des conseils au candidat pour bien présenter son dossier lors de l'élection du lauréat.
- Les membres du comité auront la possibilité, s'il le juge nécessaire, **d'appeler des anciens responsables du candidat grâce à son CV, pour s'assurer du sérieux du candidat**.
- Les 3 finalistes seront invités à se rendre à une soirée du GIAB, fin juin 2017 (*date précise restant à définir*). **Chaque candidat aura 15 mn pour présenter son projet et s'en suivront 5 mn de questions/réponses**. Le lauréat du concours sera nommé le soir même.
- Pour le **vote du lauréat** :
 - Chaque membre du GIAB adhérent (et à jour de ses cotisations en juin 2017) et présent lors de cette soirée aura le droit de vote, et comptera pour 1 voix. (Il n'est pas prévu de vote par procuration)
 - La Présidente du GIAB, Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, aura aussi le droit de vote, et comptera pour 2 voix.
 - En cas de résultat ex aequo, la Présidente du GIAB désignera le lauréat.
 - Le Crédit Agricole et Christal Expertise auront également 2 voix chacun

- Les **primes offertes** sont :



- **GIAB** : 4 000€ pour le vainqueur, 500€ pour chacun des deux suivants.
Un **coaching est prévu par l'équipe organisatrice ou une équipe des membres du GIAB pendant la première année pour le vainqueur** afin d'accompagner le nouveau chef d'entreprise dans ses missions et de permettre la pérennité de son activité. Ce dernier s'engage à accepter au minimum 2 rendez-vous avec les partenaires et l'équipe du GIAB.



- **Le Crédit Agricole** : sous réserve d'une ouverture d'un compte principal :
 - pour le gagnant** :
 - un accompagnement rapproché avec 2 entretiens conseil par un conseiller du pôle professionnel
 - 3 ans de gratuité de fonctionnement de compte (plafonné à 300€ par an)
 - 1 an de gratuité pour une couverture garantie de revenu (plafonnée à 400€ par an) (pour situer les choses cela correspond au maintien de 1500€ de revenus/ mois avec invalidité pour une personne de 30/35 ans)
 - pour les 2 suivants soit le 2^{ème} et le 3^{ème}**
 - un accompagnement rapproché avec 1 entretien conseil au minimum par un conseiller du pôle professionnel
 - 1 an de gratuité de fonctionnement de compte (plafonné à 300€ par an)



- **Christal Expertise** :
 - pour les 3 lauréats**, dans l'année suivant le concours:
 - **Conseils juridiques et fiscaux** : d'une valeur de 310 € HT
 - **Elaboration du business plan, si nécessaire** : d'une valeur de 1 200 € HT
 - **Accompagnement- 1er exercice** : d'une valeur de 1 550 € HT (10 h de travail)
 - pour le gagnant**, dans l'année suivant le concours:
 - 1 mois de comptabilité offerte : Budget variant de 200 à 600 € HT selon le projet
 - Mission conseils en gestion offerte (tableau de bord) d'une valeur de 990 € HT
 - pour les 2 suivants soit le 2^{ème} et le 3^{ème}** :
 - Mission conseils en gestion offerte (tableau de bord) d'une valeur de 990 € HT



- **CCI PORTES DE NORMANDIE** :
 - **Stage offert aux 3 lauréats : formation 5 Jours pour entreprendre**
Formation globale du nouveau chef d'entreprise

IMPORTANT :

La prime offerte par le GIAB sera versée uniquement sur **présentation de l'extrait Kbis (SIREN attribué), avec une implantation en local**, sur le territoire du GIAB.
Certains services offerts par les partenaires pourront être utilisés avant l'immatriculation afin de permettre une bonne construction du projet.

Le comité organisateur :



Les partenaires du trophée GIAB :

